

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
- 15 décembre 2022 -

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de Marcillac-Vallon, régulièrement convoqué, le neuf décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2022.

- 1) Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT).
Délibération n° 2022/11/061 - Adoptée à l'unanimité.
- 2) Budget Principal 2022 - Décision Modificative n°2 portant virement de crédits.
Délibération n° 2022/11/062 – Adoptée à l'unanimité.
- 3) Tarifs de la cantine scolaire applicables à compter de janvier 2023.
Délibération n° 2022/11/063 – Adoptée à 9 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions.
- 4) Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la Commune de Marcillac-Vallon.
Délibération n° 2022/11/064 – Adoptée à l'unanimité.
- 5) Transfert de la propriété du « Village de Beausoleil » à la Commune de Marcillac-Vallon.
Délibération n° 2022/11/065 – Adoptée à l'unanimité.
- 6) Personnel communal - Mise en place des autorisations spéciales d'absence (ASA).
Délibération n° 2022/11/066 – Adoptée à l'unanimité.
- 7) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable - Exercice 2021.
Délibération n° 2022/11/067 – Adoptée à l'unanimité.
- 8) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement - Exercice 2021.
Délibération n° 2022/11/068 – Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 00.
